

19e session de l'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale pour la nature Buenos Aires, Argentine 17 au 26 janvier 1994

19.81 Conservation de la région du golfe, Territoire du Nord, Australie

RECONNAISSANT l'importance géologique, botanique et zoologique de la région du golfe qui comprend le littoral et les zones terrestres de la région du golfe de Carpentarie, dans le Territoire du Nord, Australie, et des sites d'importance nationale et internationale pour le dugong, les tortues, les marsupiaux, les lézards, les herbiers marins, les mangroves, les forêts pluviales et les fourrés de vignes;

NOTANT que cette région ne comprend pas encore de réseau complet de réserves pleinement représentatif des variations écologiques;

NOTANT EN OUTRE qu'une grande partie de la région est couverte de pâturages utilisés par l'industrie pastorale, industrie implantée sur certaines terres qui ne sont pas en mesure de supporter des activités pastorales;

SACHANT que le gouvernement du Territoire du Nord et le gouvernement de l'Australie négocient actuellement l'accès à certaines terres, en vue d'établir un vaste parc national dans la région;

PRÉOCCUPÉE par les impacts écologiques potentiels que pourraient avoir les nouvelles activités minières et portuaires dans la région;

L'Assemblée générale de l'UICN Union mondiale pour la nature, réunie du 17 au 26 janvier 1994 à Buenos Aires, Argentine, pour sa 19e session:

1. DEMANDE aux gouvernements de l'Australie, du Queensland et du Territoire du Nord d'envisager la création d'un réseau complet de réserves dans la région, d'accélérer et de conclure, dans les plus brefs délais possibles, les négociations en cours relatives à l'établissement du parc national et de garantir que ce dernier soit écologiquement représentatif.
2. DEMANDE aux gouvernements de négocier un moyen socialement acceptable de créer le réseau de réserves, en tenant compte des droits de propriété et de gestion des propriétaires aborigènes traditionnels.
3. RECOMMANDE aux gouvernements d'envisager des modes durables d'occupation des sols pouvant remplacer les baux pastoraux qui ne sont pas viables, dans la région du golfe.
4. RECOMMANDE aux gouvernements de prendre des mesures pour réduire le plus possible l'impact des projets de grande envergure tels que l'exploitation minière et les voies de transport associées.
5. PRIE INSTAMMENT le Bureau Ramsar de consulter les gouvernements en vue d'inscrire les communautés d'herbiers marins de la région et d'autres zones humides au titre de la Convention de Ramsar.

Note. Cette recommandation a été adoptée par consensus. Les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, du Danemark, des Etats-Unis, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Malaisie, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, d'Oman, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède, du Zaïre et du Zimbabwe, Etats membres de l'UICN et la délégation du Département de l'environnement et de la conservation de Papouasie Nouvelle-Guinée (organisme de droit public membre de l'UICN), ont déclaré que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.